

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE GRAND LITTORAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-huit mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers communautaires des communes d'ANGLES, AVRILLE, LE BERNARD, LA BOISSIERE DES LANDES, CHAMP SAINT PERE, CURZON, LE GIVRE, GROSBREUIL, JARD SUR MER, LA JONCHERE, LONGEVILLE SUR MER, MOUTIERS LES MAUXFAITS, POIROUX, SAINT AVAUGOURD DES LANDES, SAINT BENOIST SUR MER, SAINT CYR EN TALMONDAIS, SAINT HILAIRE LA FORET, SAINT VINCENT SUR GRAON, SAINT VINCENT SUR JARD, TALMONT SAINT HILAIRE, composant la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral par arrêté préfectoral n°2017 – DRCTAJ/3 - 818 du 18 décembre 2017, se sont réunis au siège de la collectivité, 35 impasse du Luthier – ZI du Pâtis 1 – BP 20 à Talmont Saint Hilaire. La séance a été publique.

Etaient présents : Joël MONVOISIN (pouvoir de Daniel NEAU), Michel CAILLIEZ, Françoise JOUANE, Françoise FONTENAILLE, Loïc CHUSSEAU (pouvoir d'Éric ADRIAN), Michel CHADENEAU, Marcel GAUDUCHEAU (pouvoir de Catherine GARANDEAU), Claudie DANIAU, Irène FOLL, Lisabeth BILLARD (remplace René BOURCIER), Marc HILLAIRET (pouvoir de Martine DURAND), Mireille GREAU (pouvoir d'Isabelle de ROUX), Bernard VOLLARD, Patricia TISSEAU, Marc BOUILLAUD, Michel BRIDONNEAU, Geneviève LE BIHAN, Gilbert MIGNE, Christian AIME, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Nicolas PASSCHIER, Christian BATY, Jannick RABILLE, Robert CHABOT, Maxence de RUGY, Joël HILLAIRET (pouvoir de Jacques MOLLE), Amélie ELINEAU, Pierrick HERBERT, Béatrice MESTRE-LEFORT (pouvoir de Valérie CHARTEAU), Philippe CHAUVIN, Sonia FAVREAU, Edouard de la BASSETIERE.

Etaient absents et excusés : René BOURCIER (remplacé par Lisabeth BILLARD – Suppléante), Martine DURAND (pouvoir donné à Marc HILLAIRET), Isabelle de ROUX (pouvoir donné à Mireille GREAU), Éric ADRIAN (pouvoir donné Loïc CHUSSEAU), Daniel NEAU (pouvoir donné Joël MONVOISIN), Jacques MOLLE (pouvoir donné à Joël HILLAIRET), Catherine GARANDEAU (pouvoir donné à Marcel GAUDUCHEAU), Valérie CHARTEAU (pouvoir donné à Béatrice MESTRE-LEFORT).

Nombre de Conseillers :

- ♦ En exercice : 39
- ♦ Présents : 32
- ♦ Pouvoirs : 7
- ♦ Exprimés : 39

Accueil par Monsieur de RUGY, Président de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral qui ouvre la séance à 18h30.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Marcel GAUDUCHEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président soumet au voix le procès-verbal de la séance du 21 février dernier. Il est approuvé par les membres du Conseil Communautaire présents ce jour à l'exception de Monsieur de la BASSETIERE, absent au moment du vote.

Décisions du Président

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des décisions prises en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEC-2018-008-PR	27/02/2018	Fixation des tarifs boutique 2018 régie mégolithes			
DEC-2018-009-PR	27/02/2018	commande bacs de collecte	CITEC 71 108 CHALLON SUR SAONE	Commande complémentaire de bacs et d'accessoires pour l'entretien du parc en jonction de la procédure en cours	6 828,84
			CONTENUR 69 009 LYON	Commande complémentaire de bacs et d'accessoires pour l'entretien du parc en jonction de la procédure en cours	1 599,12
DEC-2018-010-PR	14/03/2018	fourniture et installation d'un dispositif de contrôle et d'accès	ADEMI 44 280 LA SEGUINIÈRE	Fourniture et installation de bornes d'accès pour les 3 déchetteries + solution logicielle + 26 000 cartes + contrat d'assistance annuel à hauteur de 720,00 € et 1 250,00 €	29 736,00
DEC-2018-011-PR	14/03/2018	constructions bâtiments finfarine avenants aux lot 8 peinture et lot 11 électricité	EURL BOCQUIER- LOUE	Avenant BOCQUIER peinture clim et bouches aérateur et avenant LOUE câblage caméra	3 154,31

DEC-2018-012-PR	19/03/2018	Aménagement de sites mégolithiques et de signalétique du circuit	MERCERON LITTORAL VERT 8544 TSH	lot 1 aménagement mobilier : base avec option 1 cheminement piéton site de la Frébouchère et VO2 elagage site du Pey Fontaine	56 841,52
				lot 2 signalétique	59 981,28
DEC-2018-013-PR	26/03/2018	Fourniture et livraison de bacs de collecte	COLLECTAL 67 100 STRASBOURG	montant minimum 435 000 €HT montant maximum 1 040 000€ HT	748 700,00
DEC-2018-014-PR	26/03/2018	Création d'un poste non permanent d'adjoint technique saisonnier déchèterie			
DEC-2018-015-PR	27/03/2018	avenant au contrat assurance port	MMA JARD	Avenant établi au contrat de Port Bourgenay en prolongation de 9 mois et intégration du port de Jard	43 300,00

Monsieur le Président ouvre cette séance consacrée pour l'essentiel aux décisions budgétaires et notamment les votes des budgets et rappelle qu'il s'agit d'une étape importante, un temps fort de la vie de la collectivité. Il tient à saluer le travail réalisé par les membres de la Commission Finances et notamment de son Président, Monsieur Loïc CHUSSEAU, ainsi que celui de l'ensemble des services de la Communauté de Communes dans le cadre de l'élaboration des 27 budgets qui s'avèrent conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Il informe d'ailleurs que les 19 budgets relatifs aux zones d'activités seront fusionnés en un seul et même budget en 2019.

Malgré un contexte économique difficile avec la baisse des dotations de l'Etat, de nombreuses incertitudes liées à la fusion des deux communautés de communes et des transferts de compétences, les comptes administratifs révèlent une situation budgétaire saine et maîtrisée et notamment, grâce à des fondations solides : une dette très faible d'1,7 millions avec une capacité de désendettement d'1,05 année, un excédent de fonctionnement de plus d'1 million d'euros, un déficit d'investissement de 170 000 euros et un fond de roulement de plus de 3,5 millions d'euros.

Monsieur le Président ajoute enfin que les budgets 2018 ont été élaborés dans le respect de la feuille de route présentée aux 20 communes de Vendée Grand Littoral autour de 3 axes : l'égalité, la responsabilité et l'attractivité.

Délibération 2018 02 D01

Budget principal

Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral (Moutierrois Talmondais en 2017) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D02

Budget principal Approbation du compte administratif 2017

Monsieur Edouard de la BASSETIERE rejoint la séance à 19 heures.

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Président doit céder la présidence de séance.

Monsieur le Président soumet aux voix de l'Assemblée la désignation de Monsieur Jannick RABILLE en tant que président de séance pour l'ensemble des délibérations relatives à la présentation et à l'approbation des comptes administratifs 2017. A l'unanimité, l'Assemblée approuve la désignation de Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Maxence de RUGY cède donc la présidence à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de Communes. Celui-ci a été présenté en Commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2017				
		Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
A	Fonctionnement (exercice)	13 456 659,27	14 525 296,94	1 068 637,67
B	002 Résultat reporté N-1			911 499,60
C=A+B	RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT			1 980 137,27
D	Investissement (exercice)	2 771 850,74	2 602 150,25	- 169 700,49
E	001 Résultat reporté N-1			1 769 109,84
F=D+E	RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT			1 599 409,35
G=C+F	RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	-	-	3 579 546,62

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018 est le suivant :

A	Résultat cumulé d'investissement	1 599 409,35
B	Restes à Réaliser Dépenses	1 255 194,55
C	Restes à Réaliser Recettes	1 243 031,00
D=C-B	Solde des Restes à Réaliser (RAR)	-12 163,55
E=A+D	Besoin de Financement (si AD <0)	NUL

Ces résultats sont conformes au résultat définitif du compte de gestion 2017 établi par le Trésorier.

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mars 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal de la Communauté de communes,

2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.

Délibération 2018_02_D03

Budget principal

Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rejoint la salle des délibérations et reprend la présidence de séance.

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres de l'Assemblée de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 du budget principal.

Résultat cumulé de fonctionnement 2017 : 1 980 137.27 €
Besoin de Financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018 : 0 €

L'affectation proposée pour le Budget Primitif 2018 est la suivante :

Affectation en réserves au 1068 (investissement) : 1 000 000.00 €
Report à nouveau au 002 (fonctionnement) : 980 137.27 €

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 15 mars 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 du compte administratif du budget principal comme suit :

- **Affectation en réserves au 1068 (investissement) : 1 000 000.00 €**
- **Report à nouveau au 002 (fonctionnement) : 980 137.27 €**

Délibération 2018 02 D04

Budget principal
Vote des taux d'imposition 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente à l'Assemblée le détail des bases et produits fiscaux tels que figurant sur l'état fiscal 1259.

Monsieur Loïc CHUSSEAU rappelle que suite à l'instauration de la taxe GEMAPI, un taux additionnel de fiscalité sera calculé par les services fiscaux et s'appliquera sur les bases de taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises dès l'année 2018. Ces taux additionnels sont calculés sur la base d'un produit fiscal voté par le conseil communautaire en septembre 2017, à hauteur de 468 000 € pour 2018, ce produit ayant été déterminé sur la base des charges prévisionnelles de la compétence GEMAPI.

Les taux d'imposition proposés pour l'exercice 2018 sont donc les suivants :

	Pour mémoire : taux 2017	Taux 2018 proposé
Taxe d'Habitation	4.86 %	4.86 %
Taxe Foncière	2.28 %	2.28 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	6.28 %	6.28 %
Cotisation Foncière des Entreprises	23.78 %	23.78 %

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 15 mars 2018,

Vu l'état fiscal n° 1259 pour l'année 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver les taux d'imposition 2018 comme suit :

Taxe d'Habitation	4.86 %
Taxe sur le Foncier Bâti	2.28 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	6.28 %
Cotisation Foncière des Entreprises	23.78 %

2. D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Délibération 2018 02 D05

Budget principal

Vote des taux de la TEOM 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances propose à l'Assemblée le maintien des taux de la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères à leur niveau de 2017 à savoir :

Zonage de collecte	Pour mémoire : année 2017	Taux 2018 proposé	Observations
Zone 1	9.75 %	9.75%	Secteur « rétro littoral »
Zone 2	11.41%	11.41 %	Secteur « littoral »
Zone 3	14.54 %	14.54%	« Pierre et Vacances »

Pour mémoire et à titre indicatif, les fréquences de passage 2018 résultant de la délibération n° 2017_06_D15 du 28 juin 2017 sont les suivantes :

ZONES TEOM	Projection 2018	JAN - FEV - MAR - AVR - OCT - NOV - DEC	MAI - JUIN - SEPTEMBRE	JUILLET AOUT	Taux TEOM 2017
ZONE 1 « Rétro-littoral » TAUX 1 Pour 30 passages /an	AVRILLÉ	1 collecte / quinzaine	1 collecte / quinzaine	1 collecte / semaine	9.75 %
	LE BERNARD				
	GROSBREUIL				
	POIROUX				
	SAINT HILAIRE LA FORET				
ZONE 2 « Littoral » TAUX 2 Pour 46 passages /an	JARD SUR MER	1 collecte / quinzaine	1 collecte / semaine	2 collectes / semaine	11.41%
	LONGEVILLE SUR MER				
	SAINT VINCENT SUR JARD				
	TALMONT SAINT HILAIRE				
ZONE 3 « Pierre & Vacances » TAUX 3 Pour 88 passages / an maximum	Village « Pierre & Vacances » à Bourgenay	1 collecte / quinzaine	1 à 2 collectes / semaine	2 à 5 collectes / semaine selon demande	14.54%
Territoire « est »	Territoire « est »	1 collecte / quinzaine	1 collecte / quinzaine	1 collecte / semaine	REDEVANCE INCITATIVE

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 15 mars 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver les taux de la d'Enlèvement d'Ordures Ménagères pour l'année 2018 comme suit :

- Zone 1 : 9.75 %
- Zone 2 : 11.41 %
- Zone 3 : 14.54 %

2. D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération 2018 02 D06

Budget principal

Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances, présente à l'Assemblée le projet du Budget Primitif 2018 du budget principal de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	16 567 998,69	16 567 998,69
Section d'Investissement	6 595 635,33	6 595 635,33

Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 mars 2018,

Après en avoir délibéré, par 1 abstention pour Monsieur Christian AIME, 1 voix contre pour Monsieur Philippe CHAUVIN et 37 voix pour, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 tel que présenté, à l'équilibre aux sommes suivantes :

- Fonctionnement : 16 567 998.69 €
- Investissement : 6 595 635.33 €

2. D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette décision

Délibération 2018 02 D07

Budget principal

Attributions des subventions 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances informe l'Assemblée que la Commission Finances réunie le 15 mars dernier a examiné les demandes de subventions pour l'exercice 2018 et émet les propositions suivantes :

Entité subventionnée	Montant 2018
ADMR Talmont Saint Hilaire	11 215.00 €
ADMR / Longeville sur Mer	11 852.00 €
ADMR Moutiers	14 422.00 €
CLIC du Littoral	9 329.00 €
AMAD	2 544.00 €
Fonds d'aide aux jeunes	2 550.00 €
Fonds de Solidarité pour le Logement	5 500.00 €
AIDVY	1 254.00 €
Mission Locale	26 320.00 €
Politique de l'habitat	25 000.00 €
Marais Express	2 000.00 €

Monsieur Loïc CHUSSEAU précise qu'au titre des subventions liées au développement économique, des crédits sont ouverts au budget primitif pour une enveloppe de 20 900 €, identique à 2017. La répartition de cette enveloppe entre les deux associations INOV et IVCO sera proposée courant 2018 par les intéressés. Une délibération viendra ensuite préciser les montants individuels attribués.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver les attributions de subventions figurant ci-dessus.

Délibération 2018 02 D08

Budget principal

Ouverture d'autorisations de programme

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances informe l'Assemblée que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'AP (autorisation de programme) correspond au **montant global** du programme pluriannuel, donc à l'ensemble des opérations nécessaires pour réaliser cet investissement.

Les CP (crédits de paiement) correspondent au **montant de l'enveloppe annuelle** ouverte au titre de ce programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année N.

Il est proposé au conseil communautaire d'ouvrir pour 2018 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivants :

Opération	Projet	Montant AP	CP 2018 (hors RAR 2017)	CP 2019	CP 2020
n° 127 - SO Interco Moutiers 3	Construction d'une salle de sports spécialisée	2 648 445,84	748 445,84	950 000,00	950 000,00
n° 118 - Bâtiment technique Maréchal ferrant	Réhabilitation toiture	370 000,00	180 000,00	90 000,00	100 000,00
n° 111 - Agrandissement siège	Nouvel hôtel intercommunal	4 461 500,00	461 500,00	2 000 000,00	2 000 000,00

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, par 3 abstentions pour Messieurs Robert CHABOT, Gilbert MIGNÉ et Madame Geneviève LE BIHAN, par 1 voix contre pour Monsieur Philippe CHAUVIN et 35 voix pour, le Conseil communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiements tels qu'indiqués ci-dessus,***
- 2. De dire que les montants des crédits de paiement 2018 tels que figurant ci-dessus sont repris au budget primitif 2018 du budget principal***

Délibération 2018 02 D09

Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D10

Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés retrace la gestion financière de l'activité de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire « est », dont les usagers du service sont soumis à la redevance incitative. Compte tenu de son mode de financement au travers de la redevance, il s'agit d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) dont le budget est financièrement autonome.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés. Celui-ci a été présenté en commission des Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2017				
		Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
A	Exploitation (exercice)	1 202 544,30	1 135 303,99	- 67 240,31
B	002 Résultat reporté N-1			77 362,90
C=A+B	RESULTAT CUMULE EXPLOITATION			10 122,59
D	Investissement (exercice)	79 888,54	203 481,55	123 593,01
E	001 Résultat reporté N-1			138 740,64
F=D+E	RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT			262 333,65
G=C+F	RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	-	-	272 456,24

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018 est le suivant :

A	Résultat cumulé d'investissement	262 333,65
B	Restes à Réaliser Dépenses	0
C	Restes à Réaliser Recettes	0
D=C-B	Solde des Restes à Réaliser (RAR)	0
E=A+D	Besoin de Financement (si A+D < 0)	Nul

Ces résultats sont conformes au résultat définitif du compte de gestion 2017 établi par le Trésorier.

Monsieur le Président, se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 7 mars 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés,**
- 2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.**

Monsieur Christian BATY quitte la séance à 19h46 et remet un pouvoir à Monsieur Jannick RABILLE.

Délibération 2018 02 D11

Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres de l'Assemblée de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation 2017 du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés.

Résultat cumulé de l'exploitation 2017 :	10 122.59 €
Besoin de Financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018 :	0 €

L'affectation proposée pour le Budget Primitif 2018 est la suivante :

Affectation en réserves au 1068 (investissement) :	0 €
Report à nouveau au 002 (fonctionnement) :	10 122.59 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 15 mars 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 du compte administratif du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés comme suit :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------|
| - Affectation en réserves au 1068 (investissement) : | 0 € |
| - Report à nouveau au 002 (exploitation) : | 10 122.59 € |

Délibération 2018 02 D12

Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés
Reprise des excédents en section de fonctionnement

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances indique à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article D 2311-4 du code général des collectivités locales, l'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves prévue par le 2° de l'article L 2311-12 et constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs, peut, à titre dérogatoire, être repris en section de fonctionnement afin de contribuer à son équilibre.

Par dotation complémentaire en réserves, on entend une affectation de résultat supérieure à la couverture du besoin de financement.

Le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés présente une section d'investissement excédentaire depuis plusieurs exercices. A l'inverse, la section d'exploitation est actuellement déficitaire puisque sur l'exercice 2017, on constate un déficit de 67 240.31 € (pour information, résultat 2016 = + 4 634.84 €). Le résultat cumulé de la section de fonctionnement, tenant compte des reports N-1, est toutefois de + 10 122.59 euros.

L'historique de l'affectation des résultats de fonctionnement du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés fait apparaître des affectations complémentaires en réserves (1068) comme suit :

Exercice	Résultat fonctionnement (global de clôture)	Affectation			Solde affectation complémentaire	Reprise sur excédent d'investissement	Affectation complémentaire restante
		Fonctionnement	Investissement	Obligatoire			
2010	273 909,93	60 000,00	213 909,93	31 096,89	182 813,04		182 813,04
2011	106 553,60	50 000,00	56 553,60		56 553,60		239 366,64
2012	400 382,63	100 382,63	300 000,00		300 000,00		539 366,64
2013	452 714,01	452 714,01					539 366,64
2014	264 108,76	264 108,76					539 366,64
2015	72 728,06	72 728,06					539 366,64
2016	77 362,90	77 362,90				198 076,18	341 290,46
2017	10 122,59	10 122,59					341 290,46

NB : en 2017 le résultat de l'exercice est de - 67 240,31 €

Ainsi, au 1er janvier 2018, le montant de l'excédent d'investissement constitutif d'une dotation complémentaire en réserves, et constaté au titre de deux exercices consécutifs, s'élève à 341 290.46 €.

Au vu du niveau prévisionnel de dépenses et de recettes de fonctionnement pour l'exercice 2018, il est proposé à l'Assemblée d'affecter cet excédent d'investissement à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget primitif 2018, dans la limite de l'excédent global de clôture constaté en section d'investissement au 31/12/2017 soit :

	2018
Affectation complémentaire restante au 01/01	341 290,46
Résultat global de clôture - section d'investissement de l'exercice précédent (2017)	262 333,65
Résultat à affecter à l'équilibre de la section de fonctionnement de l'exercice	262 000,00

Cette reprise s'effectuera au travers d'une opération d'ordre conformément aux crédits inscrits au budget 2018 :

- Titre au 040/778 – recettes exceptionnelle en section de fonctionnement
- Mandat au 042/1068 – excédent capitalisé en section d'investissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2311-6 et D 2311-14 ;

Vu les comptes administratifs des années 2010 à 2017 du budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 15 mars 2018 ;

Considérant la possibilité de reprise de l'excédent de la section d'investissement pour la part résultant d'excédents de la section de fonctionnement constatés au titre des années 2010, 2011 et 2012, et ayant fait l'objet d'une affectation complémentaire en réserves (compte 1068), à hauteur de 341 290.46 € ;

Considérant le résultat global de clôture de la section d'investissement du budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » qui atteint 262 333.65 € au 31/12/2017 ;

Considérant l'opportunité d'affecter ces excédents en section de fonctionnement du budget primitif 2018 du budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » afin de concourir à son équilibre ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver la reprise de l'excédent d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves constatée sur le budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés », à hauteur de 262 000 €, afin de concourir à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget 2018,

2. D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes formalités relatives à cette décision.

Délibération 2018 02 D13

Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances, présente à l'Assemblée le projet du Budget Primitif 2018 du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés de la CC Vendée Grand Littoral.

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	1 372 972,79	1 372 972,79
Section d'Investissement	659 655,00	659 655,00

Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 mars 2018,

Après en avoir délibéré, par 4 abstentions pour Madame Geneviève LE BIHAN et Messieurs Robert CHABOT, Gilbert MIGNÉ et Michel BRIDONNEAU et 35 voix pour, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés tel que présenté, à l'équilibre aux sommes suivantes :

Fonctionnement : 1 372 972.79 €

Investissement : 659 655.00 €

2. D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Délibération 2018 02 D14

Budget annexe SPANC

Approbation du compte de gestion 2017

Madame Françoise FONTENAILLE quitte la séance à 19h56.

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget annexe du SPANC et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget annexe SPANC dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D15

Budget annexe SPANC
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances ;

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC). Celui-ci a été présenté en commission des Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2017				
		Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
A	Fonctionnement (exercice)	94 838,65	98 690,21	3 851,56
B	002 Résultat reporté N-1			23 599,36
C=A+B	RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT			27 450,92
D	Investissement (exercice)	5 648,23	5 270,46	- 377,77
E	001 Résultat reporté N-1			8 816,30
F=D+E	RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT			8 438,53
G=C+F	RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	-	-	35 889,45

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018 est le suivant :

Résultat cumulé d'investissement	8 438,53
Restes à Réaliser Dépenses	436,04
Restes à Réaliser Recettes	0
Solde des Restes à Réaliser (RAR)	-436,04
Besoins de Financement (si A+D < 0)	Nul

Ces résultats sont conformes au résultat définitif du compte de gestion 2017 établi par le Trésorier.

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mars 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1.D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe du SPANC,

2.De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.

Délibération 2018_02_D16

Budget annexe SPANC
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rejoint la salle des délibérations et reprend la présidence de séance.

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres de l'Assemblée de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation 2017 du budget annexe du SPANC.

Conformément à la délibération du conseil communautaire 2017_12_D09 en date du 20 décembre 2017, deux budgets SPANC ont été créés à compter du 1er janvier 2018 :

- **Un budget « SPANC DSP »** retraçant l'activité du service SPANC sur la partie du territoire « est », activité dont la gestion a été confié à un prestataire privé au travers d'une délégation de service public (DSP). Ce budget est assujetti à la TVA
- **Un budget « SPANC Régie »** pour l'activité exercée en régie sur le territoire « littoral »,

Compte tenu de cette architecture budgétaire, il est proposé de ventiler le résultat d'exploitation 2017 selon les principes d'affectation suivants :

- Affectation au budget SPANC DSP 2018 du montant correspondant au résultat global de clôture 2016 de la section d'exploitation du budget SPANC de l'ex CC du Pays Moutierrois
- Affectation au budget SPANC Régie 2018 du montant correspondant au résultat global de clôture 2016 de la section d'exploitation du budget SPANC de l'ex CC du Pays Talmondais
- Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 sera réparti pour moitié sur chacun des Budgets SPANC DSP et SPANC Régie, compte tenu du nombre quasi équivalents d'usagers du service sur chaque territoire
- Le résultat de la section d'investissement, quant à lui, sera repris intégralement sur le budget « SPANC Régie », compte tenu que ce budget supporte jusqu'à aujourd'hui l'intégralité des investissements

Résultat cumulé de fonctionnement 2017 :27 450.92 €

Besoin de Financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018 : 0 €

L'affectation proposée pour le Budget Primitif 2018 est la suivante :

Affectation en réserves au 1068 (investissement) :	0 €
Report à nouveau au 002 (fonctionnement) du budget SPANC Régie :	17 746.97 €
<i>Détail : résultat fin 2016 CCPM = 15 821.19 + ½ résultat 2017 (soit 3 851.56/2 = 1 925.78)</i>	
Report à nouveau au 002 (fonctionnement) du budget SPANC DSP :	9 703.95 €
<i>Détail : résultat fin 2016 CCT = 7 778.17 + ½ résultat 2017 (soit 3 851.56/2 = 1 925.78)</i>	

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 15 mars 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 du compte administratif du budget annexe SPANC comme suit :**
- Report à nouveau au 002 (exploitation) du budget SPANC Régie : 17 746.97 €
 - Report à nouveau au 002 (exploitation) du budget SPANC DSP : 9 703.95 €

- 2. D'approuver la reprise de l'intégralité du résultat d'investissement 2017 du budget SPANC, soit 8 438.53 €, sur le budget SPANC « Régie » 2018 au compte 001 – résultat d'investissement reporté.**

Délibération 2018_02_D17

Budget annexe SPANC Régie
Vote du budget primitif 2018

Retour de Madame Françoise FONTENAILLE à 20 heures.

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente à l'Assemblée le projet du Budget Primitif 2018 du budget annexe « SPANC Régie » de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, concernant l'activité du SPANC sur le territoire littoral.

Ce budget tient compte de l'affectation des résultats 2017 décidée précédemment et s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	110 228,97	110 228,97
Section d'Investissement	10 432,53	10 432,53

Vu l'avis de la Commission Finances du 15 mars 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe « SPANC Régie » tel que présenté, à l'équilibre aux sommes suivantes :**

Fonctionnement : 110 228.97 €
Investissement : 10 432.53 €

- 2. D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette décision.**

Délibération 2018 02 D18

Budget annexe SPANC DSP
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances, présente à l'Assemblée le projet du Budget Primitif 2018 du budget annexe « SPANC DSP » de la CC Vendée Grand Littoral, concernant l'activité du SPANC sur le territoire « est » (ex Moutierrois).

Ce budget tient compte de l'affectation des résultats 2017 décidée précédemment et s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	66 603,95	66 603,95
Section d'Investissement	0,00	0,00

Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 mars 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1.D'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe SPANC DSP tel que présenté, à l'équilibre aux sommes suivantes :

Fonctionnement : 66 603.95 €
Investissement : 0 €

2.D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Délibération 2018 02 D19

Budget annexe Ateliers Relais
Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour le budget annexe Ateliers Relais et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget annexe Ateliers Relais dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D20

Budget annexe Ateliers Relais
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Ateliers Relais. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2017				
		Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
A	Fonctionnement (exercice)	51 765,41	83 772,22	32 006,81
B	002 Résultat reporté N-1			-
C=A+B	RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT			32 006,81
D	Investissement (exercice)	147 880,48	126 321,74	- 21 558,74
E	001 Résultat reporté N-1			32 314,18
F=D+E	RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT			10 755,44
G=C+F	RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	-	-	42 762,25

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018 est le suivant :

Résultat cumulé d'investissement	10 755,44
Restes à Réaliser Dépenses	0,00
Restes à Réaliser Recettes	150 000,00
Solde des Restes à Réaliser (RAR)	150 000,00
Besoins de Financement (si A+D < 0)	Nul

Ces résultats sont conformes au résultat définitif du compte de gestion 2017 établi par le Trésorier.

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe Ateliers Relais de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 7 mars 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1.D' approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Ateliers Relais,

2.De constater que l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.

Délibération 2018 02 D21

Budget annexe Ateliers Relais

Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rejoint la salle des délibérations et reprend la présidence de séance.

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres de l'Assemblée de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe Ateliers Relais.

Résultat cumulé de fonctionnement 2017 : 32 006.81 €
Besoin de Financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018 : 0 €

L'affectation proposée pour le Budget Primitif 2018 est la suivante :

Affectation en réserves au 1068 (investissement) : 0 €
Report à nouveau au 002 (fonctionnement): 32 006.81 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 15 mars 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 du compte administratif du budget annexe Ateliers Relais comme suit :

- Report à nouveau au 002 (fonctionnement) : 32 006.81 €

Délibération 2018 02 D22

Budget annexe Ateliers Relais

Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances, présente à l'Assemblée le projet du Budget Primitif 2018 du budget annexe Ateliers Relais de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	110 214,31	110 214,31
Section d'Investissement	238 228,75	238 228,75

Vu l'avis de la Commission Finances du 15 mars 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Ateliers Relais tel que présenté, à l'équilibre aux sommes suivantes :

Fonctionnement : 110 214.31 €

Investissement : 238 228.75 €

2. D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Délibération 2018 02 D23

Budget annexe Port de Jard sur Mer

Transfert des résultats de l'exercice 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Dans le cadre du transfert de la compétence d'aménagement, gestion et entretien des ports de plaisance au 1^{er} janvier 2018, la commune de Jard sur Mer et le conseil communautaire avaient, par délibérations concordantes en novembre 2017, décidé du principe du transfert des résultats budgétaires de l'exercice 2017 au budget annexe communautaire 2018 du port de plaisance de Jard sur Mer.

Suite à l'approbation par la commune du compte administratif 2017 le 22 février dernier, il convient d'approuver la reprise des résultats cumulés de fonctionnement et investissement apparaissant en fin d'exercice 2017, dans les conditions suivantes :

- Résultat global de clôture - section d'exploitation : + 39 616.19 €
- Résultat global de clôture - section investissement : - 1 167.97 €

Ces résultats sont dans un premier temps repris dans le budget principal de la commune de Jard sur Mer, qui les transférera ensuite intégralement à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Les résultats mentionnés ci-dessus seront donc repris au Budget Primitif 2018 du port de plaisance de Jard sur Mer dans les conditions suivantes :

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE DE JARD SUR MER – 2018 :

- Exploitation – titre au compte 778 « autres produits exceptionnels » pour 38 448.19 €
- Investissement – mandat au compte 1068 « dotations fonds divers et réserves » pour 1 167.97 €
- Investissement – titre au compte 1068 « dotations fonds divers et réserves » pour 1 168.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1.D'approuver le transfert des résultats globaux de clôture d'exploitation et investissement à fin 2017 du port de Jard sur Mer au Budget Primitif 2018 dans les conditions énoncées ci-dessus,

2.D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Monsieur Philippe CHAUVIN quitte la séance à 20h18.

Délibération 2018_02_D24

Budget annexe Port de Jard sur Mer
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Le port de plaisance de Jard sur Mer constitue un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) faisant à ce titre l'objet d'un budget annexe à autonomie financière.

Le budget primitif 2018 des deux ports de plaisance ont été présentés et votés lors de la séance du conseil communautaire du 10 janvier 2018 mais, à la demande de la Préfecture, il convient de confirmer le vote de ces budgets au cours de la séance de vote de l'ensemble des budgets de la Communauté, en application du principe d'unité budgétaire.

Ce budget s'appuie sur la reprise des résultats 2017 du budget communal du port de plaisance dans les conditions définies précédemment. Il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	419 758,00	419 758,00
Section d'Investissement	175 478,00	175 478,00

Vu l'avis favorable du conseil portuaire et du conseil d'exploitation de la Régie, en date du 10 janvier 2018,

Vu l'avis de la Commission Finances du 15 mars 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1.D'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Port de plaisance de Jard sur Mer tel que présenté, à l'équilibre aux sommes suivantes :

Fonctionnement : 419 758.00 €
Investissement : 175 478.00 €

2.D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Délibération 2018 02 D25

Budget annexe Port de Talmont Saint Hilaire
Transfert des résultats de l'exercice 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Dans le cadre du transfert de la compétence d'aménagement, gestion et entretien des ports de plaisance au 1^{er} janvier 2018, la commune de Talmont Saint Hilaire et le conseil communautaire avaient, par délibérations concordantes en novembre 2017, décidé du principe du transfert des résultats budgétaires de l'exercice 2017 au budget annexe communautaire 2018 du port de plaisance de Talmont Saint Hilaire.

Il convient désormais d'approuver la reprise des résultats cumulés de fonctionnement et investissement apparaissant en fin d'exercice 2017, dans les conditions suivantes :

- Résultat global de clôture - section d'exploitation : + 891 291.40 €
- Résultat global de clôture - section investissement : + 578 817.00 €

Ces résultats sont dans un premier temps repris dans le budget principal de la commune de Talmont Saint Hilaire, qui les transférera ensuite intégralement à la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Les résultats mentionnés ci-dessus seront donc repris au Budget Primitif 2018 du port de plaisance de Talmont Saint Hilaire dans les conditions suivantes :

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE DE TALMONT SAINT HILAIRE - 2018 :

- Exploitation - titre au compte 778 « autres produits exceptionnels » pour 891 291.40 €
- Investissement - titre au compte 1068 « dotations fonds divers et réserves » pour 578 817.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1.D'approuver le transfert des résultats globaux de clôture d'exploitation et investissement à fin 2017 du port de Talmont Saint Hilaire au Budget Primitif 2018 dans les conditions énoncées ci-dessus,

2.D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Délibération 2018 02 D26

Budget annexe Port de Talmont Saint Hilaire

Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le port de Talmont Saint Hilaire constitue un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) faisant à ce titre l'objet d'un budget annexe à autonomie financière.

Ce budget s'appuie sur la reprise des résultats 2017 du budget communal du port de plaisance dans les conditions définies précédemment. Il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	2 013 652,00	2 013 652,00
Section d'Investissement	1 707 569,00	1 707 569,00

Vu l'avis favorable du conseil portuaire et du conseil d'exploitation de la Régie, en date du 10 janvier 2018,

Vu l'avis de la Commission Finances du 15 mars 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1.D'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Port de plaisance de Talmont Saint Hilaire tel que présenté, à l'équilibre aux sommes suivantes :

Fonctionnement : 2 013 652.00 €

Investissement : 1 707 569.00 €

2.D'Autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette décision

Délibération 2018 02 D27

Budget annexe Zone d'Activités La Dugeonnière 2 à Angles

Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités La Dugeonnière 2 à Angles et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités de la Dugeonnière 2 (Angles) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D28

**Budget annexe Zone d'Activités La Dugeonnière 3 à Angles
Approbation du compte de gestion 2017**

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités de la Dugeonnière 3 à Angles et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités de la Dugeonnière 3 (Angles) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D29

Budget annexe Zone d'Activités Les Motettes 2 à Angles
Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités des Motettes 2 à Angles et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités des Motettes 2 (Angles) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D30

Budget annexe Zone d'Activités Les Acacias 3 à La Boissière des Landes Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités des Acacias 3 à la Boissière des Landes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités des Acacias 3 (la Boissière des Landes) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D31

Budget annexe Zone d'Activités La Poiraudière à Moutiers les Mauxfaits Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités la Poiraudière à Moutiers les Mauxfaits et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités la Poiraudière (Moutiers les Mauxfaits) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018_02_D32

Budget annexe Zone d'Activités Les Eglantiers 1 à Moutiers les Mauxfaits
Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités les Eglantiers 1 à Moutiers les Mauxfaits et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités les Eglantiers 1 (Moutiers les Mauxfaits) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D33

Budget annexe Zone d'Activités Les Eglantiers 2 à Moutiers les Mauxfaits
Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités les Eglantiers 2 à Moutiers les Mauxfaits et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités les Eglantiers 2 (Moutiers les Mauxfaits) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D34

Budget annexe Zone d'Activités Les Commères 1 à Talmont Saint Hilaire Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités les Commères 1 à Talmont Saint Hilaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités les Commères 1 (Talmont Saint Hilaire) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D35

Budget annexe Zone d'Activités Les Commères 2 à Talmont Saint Hilaire Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités les Commères 2 à Talmont Saint Hilaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités les Commères 2 (Talmont Saint Hilaire) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018_02_D36

Budget annexe Zone d'Activités Les Arpents à Talmont Saint Hilaire
Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités les Arpents à Talmont Saint Hilaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités les Arpents (Talmont Saint Hilaire) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D37

Budget annexe Zone d'Activités Le Fief Breton à Talmont Saint Hilaire

Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités le Fief Breton à Talmont Saint Hilaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités le Fief Breton (Talmont Saint Hilaire) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D38

Budget annexe Zone d'Activités Les Rogues à Talmont Saint Hilaire Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités les Rogues à Talmont Saint Hilaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités les Rogues (Talmont Saint Hilaire) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D39

Budget annexe Zone d'Activités Saint Cyr en Talmondais à Saint Cyr en Talmondais - Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités Saint Cyr en Talmondais à Saint Cyr en Talmondais et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités Saint Cyr en Talmondais (Saint Cyr en Talmondais) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D40

Budget annexe Zone d'Activités La Cormerie à Champ Saint Père
Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités la Cormerie à Champ Saint Père et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités la Cormerie (Champ Saint Père) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018_02_D41

Budget annexe Zone d'Activités La Belle Etoile à Avrillé
Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités la Belle Etoile à Avrillé et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités la Belle Etoile (Avrillé) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D42

Budget annexe Zone d'Activités Le Fenil Blanc à St Vincent sur Jard
Approbation du compte de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités le Fenil Blanc à St Vincent sur Jard et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités le Fenil Blanc (St Vincent sur Jard) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D43

Budget annexe Zone d'Activités Les Aires 3 à Jard sur Mer
Approbation des comptes de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités les Aires 3 à Jard sur Mer et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités les Aires 3 (Jard sur Mer) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D44

Budget annexe Zone d'Activités La Moratière à St Vincent sur Graon
Approbation des comptes de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités la Moratière à Saint Vincent sur Graon et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités la Moratière (St Vincent sur Graon) dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D45

Budget annexe Zone d'Activités CC Pays Moutierrois
Approbation des comptes de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités CC Pays Moutierrois et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités CC Pays Moutierrois dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D46

Budget annexe Zone d'Activités CC Talmondais
Approbation des comptes de gestion 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 pour la zone d'activités CC Talmondais et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. De déclarer que le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités CC Talmondais dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2018 02 D47

Budget annexe Zone d'Activités La Dugeonnière 2 à Angles
Approbation du compte administratif

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités La Dugeonnière 2 à Angles. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	58 374.09 €
Recettes de fonctionnement :	0 €
Résultat de l'exercice :	- 58 374.09€
Résultat reporté N-1	58 374.09 €
Résultat de clôture 2017	0 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	36 699.11 €
Résultat de l'exercice :	36 699.11 €
Résultat reporté N-1 :	-36 699.11 €
Résultat de clôture 2017	0 €

Conformément à la délibération n°2017_04_D05 du 12 avril 2017, ce budget est clôturé au 31/12/2017. L'excédent financier de la zone soit 21 674.98 € a été réintégré dans le budget principal de la Communauté de Communes au cours de l'exercice 2017.

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités La Dugeonnière 2 à Angles de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités de la Dugeonnière 2 à Angles,***
- 2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.***

Délibération 2018 02 D48

Budget annexe Zone d'Activités La Dugeonnière 3 à Angles
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités La Dugeonnière 3 à Angles. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	18 020.78 €
Recettes de fonctionnement :	18 020.78 €
Résultat de l'exercice :	0.00 €
Résultat reporté N-1	-1.04 €
Résultat de clôture 2017	- 1.04 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	18 020.78 €
Recettes d'investissement :	18 020.78 €
Résultat de l'exercice :	0.00 €
Résultat reporté N-1 :	- 18 020.78 €
Résultat de clôture 2017	- 18 020.78 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités La Dugeonnière 3 à Angles de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités de la Dugeonnière 3 à Angles,

2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.

Délibération 2018 02 D49

Budget annexe Zone d'Activités Les Motettes 2 à Angles
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités les Motettes 2 à Angles. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	289 304.40 €
Recettes de fonctionnement :	288 167.10 €
Résultat de l'exercice :	- 1 137.30 €
Résultat reporté N-1	26 993.94 €
Résultat de clôture 2017	25 856.64 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	288 166.78 €
Recettes d'investissement :	287 608.00 €
Résultat de l'exercice :	- 558.78 €
Résultat reporté N-1 :	- 287 608.00 €
Résultat de clôture 2017	- 288 166.78 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités les Motettes 2 à Angles de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités des Motettes 2 à Angles,***
- 2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.***

Délibération 2018 02 D50

Budget annexe Zone d'Activités Les Acacias 3 à la Boissière des Landes Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités les Acacias 3 à la Boissière des Landes. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	1 083 879.96 €
Recettes de fonctionnement :	762 884.37 €
Résultat de l'exercice :	-320 995.59 €
Résultat reporté N-1	- 5 428.46 €
Résultat de clôture 2017	- 326 424.05 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	690 714.81 €
Recettes d'investissement :	505 988.24 €
Résultat de l'exercice :	- 184 726.57 €
Résultat reporté N-1 :	- 5 988.24 €
Résultat de clôture 2017	- 190 714.81 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités les Acacias 3 à la Boissière des Landes de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités des Acacias 3 à la Boissière des Landes,

2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.

Délibération 2018 02 D51

Budget annexe Zone d'Activités La Poiraudière à Moutiers les Mauxfaits
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités la Poiraudière à Moutiers les Mauxfaits. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	91 231.59 €
Recettes de fonctionnement :	90 973.09 €
Résultat de l'exercice :	- 258.50 €
Résultat reporté N-1	13 906.54 €
Résultat de clôture 2017	13 648.04 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	90 973.09 €
Recettes d'investissement :	90 973.09 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1 :	- 90 973.09 €
Résultat de clôture 2017	- 90 973.09 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités la Poiraudière à Moutiers les Mauxfaits de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités la Poiraudière à Moutiers les Mauxfaits,

2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.

Délibération 2018 02 D52

Budget annexe Zone d'Activités Les Eglantiers 1 à Moutiers les Mauxfaits
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités Les Eglantiers 1 à Moutiers les Mauxfaits. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	97 537.94 €
Recettes de fonctionnement :	84 854.72 €
Résultat de l'exercice :	- 12 683.22 €
Résultat reporté N-1	- 1 809.59 €
Résultat de clôture 2017	- 14 492.81 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	67 724.81 €
Recettes d'investissement :	97 279.44 €
Résultat de l'exercice :	29 554.63 €
Résultat reporté N-1 :	97 279.44 €
Résultat de clôture 2017	- 67 724.81 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités les Eglantiers 1 à Moutiers les Mauxfaits de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités les Eglantiers 1 à Moutiers les Mauxfaits,***
- 2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.***

Délibération 2018 02 D53

Budget annexe Zone d'Activités Les Eglantiers 2 à Moutiers les Mauxfaits
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités Les Eglantiers 2 à Moutiers les Mauxfaits. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	3 344.96 €
Recettes de fonctionnement :	3 344.96 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1	77 614.52 €
Résultat de clôture 2017	77 614.52 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	3 344.96 €
Recettes d'investissement :	3 344.96 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1 :	- 3 344.96 €
Résultat de clôture 2017	- 3 344.96 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités les Eglantiers 2 à Moutiers les Mauxfaits de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités les Eglantiers 2 à Moutiers les Mauxfaits,

2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.

Délibération 2018 02 D54

Budget annexe Zone d'Activités Les Commères 1 à Talmont Saint Hilaire
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités Les Commères 1 à Talmont Saint Hilaire. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	0 €
Recettes de fonctionnement :	0 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1	0 €
Résultat de clôture 2017	0 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	0 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1 :	0 €
Résultat de clôture 2017	0 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités les Commères 1 à Talmont Saint Hilaire de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités les Commères 1 à Talmont Saint Hilaire,

2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.

Délibération 2018 02 D55

Budget annexe Zone d'Activités Les Commères 2 à Talmont Saint Hilaire
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités Les Commères 2 à Talmont Saint Hilaire. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	897 228.22 €
Recettes de fonctionnement :	823 305.33 €
Résultat de l'exercice :	- 68 922.89 €
Résultat reporté N-1	0 €
Résultat de clôture 2017	- 68 922.89 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	819 331.72 €
Recettes d'investissement :	636 104.00 €
Résultat de l'exercice :	- 183 227.72 €
Résultat reporté N-1 :	0 €
Résultat de clôture 2017	- 183 227.72 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités les Commères 2 à Talmont Saint Hilaire de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités les Commères 2 à Talmont Saint Hilaire,

2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.

Délibération 2018 02 D56

Budget annexe Zone d'Activités Les Arpents à Talmont Saint Hilaire
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités Les Arpents à Talmont Saint Hilaire. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	0 €
Recettes de fonctionnement :	0 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1	0 €
Résultat de clôture 2017	0 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	0 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1 :	0 €
Résultat de clôture 2017	0 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités les Arpents à Talmont Saint Hilaire de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités les Arpents à Talmont Saint Hilaire,

2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.

Délibération 2018 02 D57

Budget annexe Zone d'Activités Le Fief Breton à Talmont Saint Hilaire
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités le Fief Breton à Talmont Saint Hilaire. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	19 989.10 €
Recettes de fonctionnement :	19 989.10 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1	0 €
Résultat de clôture 2017	0 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	437 565.55 €
Recettes d'investissement :	427 571.00 €
Résultat de l'exercice :	- 9 994.55 €
Résultat reporté N-1 :	0 €
Résultat de clôture 2017	- 9 994.55 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités le Fief Breton à Talmont Saint Hilaire de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités le Fief Breton à Talmont Saint Hilaire,***
- 2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.***

Délibération 2018 02 D58

Budget annexe Zone d'Activités Les Rogues à Talmont Saint Hilaire
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités les Rogues à Talmont Saint Hilaire. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	17 833.26 €
Recettes de fonctionnement :	17 833.26 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1	0 €
Résultat de clôture 2017	0 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	565 545.63 €
Recettes d'investissement :	556 629.00 €
Résultat de l'exercice :	- 8 916.63 €
Résultat reporté N-1 :	0 €
Résultat de clôture 2017	- 8 916.63 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités les Rogues à Talmont Saint Hilaire de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités les Rogues à Talmont Saint Hilaire,***
- 2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.***

Délibération 2018 02 D59

Budget annexe Zone d'Activités Saint Cyr en Talmondais à St Cyr en Talmondais
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités Saint Cyr en Talmondais à Saint Cyr en Talmondais Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	16 016.31 €
Recettes de fonctionnement :	16 016.31 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1	0 €
Résultat de clôture 2017	0 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	16 016.31 €
Recettes d'investissement :	36.00 €
Résultat de l'exercice :	- 15 980.31 €
Résultat reporté N-1 :	- 36.00 €
Résultat de clôture 2017	- 16 016.31 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités Saint Cyr en Talmondais à Saint Cyr en Talmondais de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités Saint Cyr en Talmondais à St Cyr en Talmondais,***
- 2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.***

Délibération 2018 02 D60

Budget annexe Zone d'Activités La Cormerie à Champ Saint Père
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités la Cormerie à Champ Saint Père. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	92 548.56 €
Recettes de fonctionnement :	92 366.56 €
Résultat de l'exercice :	-182.00 €
Résultat reporté N-1	- 6 813.57 €
Résultat de clôture 2017	- 6 995.57 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	92 366.56 €
Recettes d'investissement :	92 366.56 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1 :	- 92 366.56 €
Résultat de clôture 2017	- 92 366.56 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités la Cormerie à Champ Saint Père de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités la Cormerie à Champ Saint Père,

2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.

Délibération 2018 02 D61

Budget annexe Zone d'Activités La Moratière à Saint Vincent sur Graon
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités la Moratière à Saint Vincent sur Graon. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	0 €
Recettes de fonctionnement :	0 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1	0 €
Résultat de clôture 2017	0 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	0 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1 :	0 €
Résultat de clôture 2017	0 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités la Moratière à Saint Vincent sur Graon de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités la Moratière à Saint Vincent sur Graon,***
- 2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.***

Délibération 2018 02 D62

Budget annexe Zone d'Activités La Belle Etoile à Avrillé
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités la Belle Etoile à Avrillé. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	0 €
Recettes de fonctionnement :	0 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1	0 €
Résultat de clôture 2017	0 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	0 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1 :	0 €
Résultat de clôture 2017	0 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités la Belle Etoile à Avrillé de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités la Belle Etoile à Avrillé,***
- 2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.***

Délibération 2018 02 D63

Budget annexe Zone d'Activités Le Fenil Blanc à Saint Vincent sur Jard
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités le Fenil Blanc à Saint Vincent sur Jard. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	0 €
Recettes de fonctionnement :	0 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1	0 €
Résultat de clôture 2017	0 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	0 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1 :	0 €
Résultat de clôture 2017	0 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités le Fenil Blanc à Saint Vincent sur Jard de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités le Fenil Blanc à Saint Vincent sur Jard,

2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.

Délibération 2018 02 D64

Budget annexe Zone d'Activités les Aires 3 à Jard sur Mer
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités les Aires 3 à Jard sur Mer. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	195 774.00 €
Recettes de fonctionnement :	192 854.35 €
Résultat de l'exercice :	- 2 919.65 €
Résultat reporté N-1	0 €
Résultat de clôture 2017	- 2 919.65 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	139 020.18 €
Recettes d'investissement :	0 €
Résultat de l'exercice :	- 139 020.18 €
Résultat reporté N-1 :	0 €
Résultat de clôture 2017	- 139 020.18 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités les Aires 3 à Jard sur Mer de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone les Aires 3 à Jard sur Mer,***
- 2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.***

Délibération 2018 02 D65

Budget annexe Zone d'Activités CC Pays Moutierrois
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités CC Pays Moutierrois. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	25 205.24 €
Recettes de fonctionnement :	0 €
Résultat de l'exercice :	- 25 205.24 €
Résultat reporté N-1	22 025.88 €
Résultat de clôture 2017	- 3 179.36 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	19 141.24 €
Résultat de l'exercice :	19 141.24 €
Résultat reporté N-1 :	- 19 141.24 €
Résultat de clôture 2017	0 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités CC Pays Moutierrois de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités CC Pays Moutierrois,***
- 2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.***

Délibération 2018 02 D66

Budget annexe Zone d'Activités CC Talmondais
Approbation du compte administratif 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-14, Monsieur le Président cède la présidence de séance à Monsieur Jannick RABILLE.

Monsieur Jannick RABILLE cède la parole à Monsieur Loïc CHUSSEAU Vice-Président en charge des Finances.

Monsieur Loïc CHUSSEAU présente à l'Assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe Zone d'Activités CC Talmondais. Celui-ci a été présenté en commission Finances le 7 mars dernier. Le compte administratif retrace l'intégralité de la gestion financière de l'année passée et peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	18 000.00 €
Recettes de fonctionnement :	25 000.00 €
Résultat de l'exercice :	7 000.00 €
Résultat reporté N-1	0 €
Résultat de clôture 2017	7 000.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	0 €
Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat reporté N-1 :	0 €
Résultat de clôture 2017	0 €

Monsieur le Président se retire préalablement au vote du compte administratif.

Monsieur Jannick RABILLE soumet au vote le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activités CC Talmondais de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Zone d'Activités CC Talmondais,***
- 2. De constater l'exacte identité dudit compte administratif avec le compte de gestion 2017 du comptable public.***

Délibération 2018 02 D67

Budget annexe Zone d'Activités La Dugeonnière 3 à Angles
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rejoint la salle des délibérations et reprend la présidence de l'assemblée.

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités la Dugeonnière 3 à Angles :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : - 1.04 €
- ❖ Affectation obligatoire au compte 002 – déficit reporté : 1.04 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.

Délibération 2018 02 D68

Budget annexe Zone d'Activités Les Motettes 2 à Angles
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités les Motettes 2 à Angles :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : + 25 856.64 €
- ❖ Affectation proposée : compte 002 – excédent reporté : 25 856.64 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.

Délibération 2018 02 D69

Budget annexe Zone d'Activités Les Acacias 3 à la Boissière des Landes
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités les Acacias 3 à La Boissière des Landes :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : - 326 424.05 €
- ❖ Affectation obligatoire au compte 002 -déficit reporté : 326 424.05 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.

Délibération 2018 02 D70

Budget annexe Zone d'Activités La Poiraudière à Moutiers les Mauxfaits
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités la Poiraudière à Moutiers les Mauxfaits :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : + 13 648.04 €
- ❖ Affectation proposée : compte 002 - excédent reporté : 13 648.04 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.

Délibération 2018 02 D71

Budget annexe Zone d'Activités Les Eglantiers 1 à Moutiers les Mauxfaits
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités les Eglantiers 1 à Moutiers les Mauxfaits :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : - 14 492.81 €
- ❖ Affectation obligatoire au compte 002 –déficit reporté : 14 492.81 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.

Délibération 2018 02 D72

Budget annexe Zone d'Activités Les Eglantiers 2 à Moutiers les Mauxfaits
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités les Eglantiers 2 à Moutiers les Mauxfaits :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : 77 614.52 €
- ❖ Affectation proposée : compte 002 – excédent reporté : 77 614.52 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.

Délibération 2018 02 D73

Budget annexe Zone d'Activités Les Commères 1 à Talmont Saint Hilaire
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités les Commères 1 à Talmont Saint Hilaire :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : 0 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.

Délibération 2018 02 D74

Budget annexe Zone d'Activités Les Commères 2 à Talmont Saint Hilaire
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités les Commères 2 à Talmont Saint Hilaire :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : - 68 922.89 €
- ❖ Affectation obligatoire au compte 002 – déficit reporté : 68 922.89 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.

Délibération 2018 02 D75

Budget annexe Zone d'Activités Les Arpents à Talmont Saint Hilaire
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités les Arpents à Talmont Saint Hilaire :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : 0 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.***

Délibération 2018 02 D76

Budget annexe Zone d'Activités le Fief Breton à Talmont Saint Hilaire
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités le Fief Breton à Talmont Saint Hilaire :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : 0 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.***

Délibération 2018 02 D77

Budget annexe Zone d'Activités les Rogues à Talmont Saint Hilaire
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités les Rogues à Talmont Saint Hilaire :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : 0 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.

Délibération 2018 02 D78

Budget annexe Zone d'Activités Saint Cyr en Talmonçais à St Cyr en Talmonçais
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités Saint Cyr en Talmonçais à Saint Cyr en Talmonçais :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : 0 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.

Délibération 2018 02 D79

Budget annexe Zone d'Activités la Cormerie à Champ Saint Père
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités la Cormerie à Champ Saint Père :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : - 6 995.57 €
- ❖ Affectation obligatoire au: compte 002 – déficit reporté : 6 995.57 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.

Délibération 2018 02 D80

Budget annexe Zone d'Activités la Belle Etoile à Avrillé
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités la Belle Etoile à Avrillé :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : 0 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.

Délibération 2018 02 D81

Budget annexe Zone d'Activités la Moratière à Saint Vincent sur Graon
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités la Moratière à Saint Vincent sur Graon :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : 0 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.***

Délibération 2018 02 D82

Budget annexe Zone d'Activités la Fenil Blanc à Saint Vincent sur Jard
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités le Fenil Blanc à Saint Vincent sur Jard :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : 0 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.***

Délibération 2018 02 D83

Budget annexe Zone d'Activités la Aires 3 à Jard sur Mer
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités les Aires 3 à Jard sur Mer :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : - 2 919.65 €
- ❖ Affectation obligatoire au compte 002 – déficit reporté : 2 919.65 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.

Délibération 2018 02 D84

Budget annexe Zone d'Activités CC Pays Moutierrois
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités CC Pays Moutierrois :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : - 3 179.36 €
- ❖ Reprise obligatoire en fonctionnement au compte 002 – déficit reporté : 3 179.36 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus.

Délibération 2018 02 D85

Budget annexe Zone d'Activités CC Talmondais
Affectation du résultat 2017

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, propose aux membres du Conseil de Communauté de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget zone d'activités CC Talmondais :

- ❖ Résultat de fonctionnement 2017 : + 7000.00 €
- ❖ Affectation proposée : compte 002 – excédent reporté : 7 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver l'affectation du résultat 2017 comme défini ci-dessus***

Délibération 2018 02 D86

Budget annexe Zone d'Activités la Dugeonnière 3 à Angles
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités de la Dugeonnière 3 à Angles :

- Fonctionnement : 18 021.82 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 36 042.60 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.***

Délibération 2018 02 D87

Budget annexe Zone d'Activités les Motettes 2 à Angles

Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités des Motettes 2 Angles :

- Fonctionnement : 393 871.78 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 656 181.92 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus**

Délibération 2018 02 D88

Budget annexe Zone d'Activités les Acacias 3 à la Boissière des Landes

Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités les Acacias 3 à la Boissière des Landes :

- Fonctionnement : 1 161 243.86 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 1 017 374.17 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

- 1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.**

Délibération 2018 02 D89

Budget annexe Zone d'Activités la Poiraudière à Moutiers les Mauxfaits
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités de la Poiraudière à Moutiers les Mauxfaits :

- Fonctionnement : 106 478.09 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 183 803.14 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.

Délibération 2018 02 D90

Budget annexe Zone d'Activités les Eglantiers 1 à Moutiers les Mauxfaits
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités des Eglantiers 1 à Moutiers les Mauxfaits :

- Fonctionnement : 123 922.62 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 159 398.43 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.

Délibération 2018 02 D91

Budget annexe Zone d'Activités les Eglantiers 2 à Moutiers les Mauxfaits
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités des Eglantiers 2 à Moutiers les Mauxfaits :

- Fonctionnement : 233 349.96 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 159 080.40 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.

Délibération 2018 02 D92

Budget annexe Zone d'Activités Les Commères 1 à Talmont Saint Hilaire
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités des Commères 1 à Talmont Saint Hilaire :

- Fonctionnement : 238 705.00 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 165 005.00 € en dépenses et 220 000.00 en recettes (suréquilibre)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.

Délibération 2018 02 D93

Budget annexe Zone d'Activités Les Commères 2 à Talmont Saint Hilaire
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités des Commères 2 à Talmont Saint Hilaire :

- Fonctionnement : 1 017 175.61 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 1 710 895.33 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.

Délibération 2018 02 D94

Budget annexe Zone d'Activités Les Arpents à Talmont Saint Hilaire
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités des Arpents à Talmont Saint Hilaire :

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

- Fonctionnement : 60 420.00 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 60 420.00 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.

Délibération 2018 02 D95

Budget annexe Zone d'Activités le Fief Breton à Talmont Saint Hilaire
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités du Fief Breton à Talmont Saint Hilaire :

- Fonctionnement : 477 420.55 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 487 415.10 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.

Délibération 2018 02 D96

Budget annexe Zone d'Activités les Rogues à Talmont Saint Hilaire
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités les Rogues à Talmont Saint Hilaire :

- Fonctionnement : 826 494.63 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 835 411.26 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.

Délibération 2018 02 D97

Budget annexe Zone d'Activités Saint Cyr en Talmondais à St Cyr en Talmondais
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités Saint Cyr en Talmondais à Saint Cyr en Talmondais :

- Fonctionnement : 82 993.51 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 99 009.82 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.

Délibération 2018 02 D98

Budget annexe Zone d'Activités La Cormerie à Champ Saint Père
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités la Cormerie à Champ Saint Père :

- Fonctionnement : 104 667.13 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 197 033.69 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.

Délibération 2018 02 D99

Budget annexe Zone d'Activités la Belle Etoile à Avrillé
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités la Belle Etoile à Avrillé :

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

- Fonctionnement : 34 305.00 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 34 305.00 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.

Délibération 2018 02 D100

Budget annexe Zone d'Activités la Moratière à Saint Vincent sur Graon
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités la Moratière à Saint Vincent sur Graon :

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

- Fonctionnement : 49 914.56 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 49 914.56 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.

Délibération 2018 02 D101

Budget annexe Zone d'Activités Le Fenil Blanc à Saint Vincent sur Jard
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités le Fenil Blanc à Saint Vincent sur Jard :

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

- Fonctionnement : 128 524.86 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 128 524.86 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.

Délibération 2018 02 D102

Budget annexe Zone d'Activités les Aires 3 à Jard sur Mer
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités les Aires 3 à Jard sur Mer :

- Fonctionnement : 158 444.83 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 297 465.01 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.

Délibération 2018 02 D103
Budget annexe Zone d'Activités CC Pays Moutierrois
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités CC Pays Moutierrois :

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes suivantes :

- Fonctionnement : 44 346.48 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 44 346.48 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.

Délibération 2018 02 D104
Budget annexe Zone d'Activités CC Talmondais
Vote du budget primitif 2018

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Président en charge des Finances, présente le projet du budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activités CC Talmondais :

- Fonctionnement : 7 000.00 € en dépenses et en recettes
- Investissement : 0 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver le budget primitif 2018 de la zone d'activités tel que présenté ci-dessus.

Monsieur Pierrick HERBERT quitte la séance à 20h45.

Délibération 2018 02 D105

Transfert de biens entre budgets

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 28 juin 2017, le conseil Communautaire a décidé d'étendre le mode de gestion en régie du service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le territoire « est » couvert par la redevance incitative.

Cette décision implique une mutualisation des moyens humains mais aussi matériels préalablement supportés exclusivement par le budget principal de la collectivité.

Aussi, deux bennes à ordures ménagères (BOM) seront affectées principalement aux tournées de collecte sur le territoire « Est » : la BOM référencée à l'inventaire sous le numéro CT072XH (en cours d'amortissement) et la BOM référencée AW098YZ (déjà amortie) ainsi que son matériel informatique embarqué.

Il est donc proposé d'affecter ces deux biens sur le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les valeurs nettes comptables de ces biens au 31/12/2017 sont les suivantes :

COMPTE 2182 MATERIEL DE TRANSPORT

N°inventaire	désignation	acquisition date	valeur origine	amortissement durée	annuité	cumul amorti 31/12/2017	VNC au 31/12/2017	subvention à reprendre
AW098YZ	benne à ordures ménagères	03/09/2010	176 090,08 €	7	- €	176 090,08 €	- €	néant
CT072XH	benne à ordures ménagères	11/01/2013	181 040,09 €	7	25 863,00 €	103 452,00 €	77 588,09 €	néant
TOTAUX			357 130,17 €			279 542,08 €	77 588,09 €	

COMPTE 2183 MATERIEL INFORMATIQUE

N°inventaire	désignation	acquisition date	valeur origine	amortissement durée	annuité	cumul amorti	VNC au 31/12/2017	subvention montant à reprendre
AW098YZ-1	matériel informatique embarqué	03/09/2010	17 016,62 €	3	- €	17 016,62 €	- €	néant
TOTAUX			17 016,62 €		- €	17 016,62 €	- €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'approuver la sortie de l'inventaire et de l'état de l'actif du budget principal et l'intégration dans l'inventaire et l'actif du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés, à compter du 1^{er} janvier 2018, des biens suivants :

- **Benne à ordures ménagères référencée CT072XH (c/2182)**
- **Benne à ordures ménagères référencée AW098YZ (c/2182)**
- **Matériel informatique embarqué référencé AW098YZ-1 (c/2183)**

2. De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

Retour de Monsieur Pierrick HERBERT à 20h48.

Délibération 2018 02 D106

Durées d'amortissement M4 et M14

Présentation du dossier par Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice-Présidente en charge des Finances :

Délibération :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la nomenclature comptable M4 concerne les budgets des services publics industriels et commerciaux (SPIC).

Or, à compter du 1^{er} janvier 2018, les services publics industriels et commerciaux du territoire ont été impactés par :

- La prise de compétence de gestion, aménagement et entretien des ports de plaisance
- Le choix d'appliquer une gestion en régie pour le service de collecte et traitement des déchets ménagers sur le territoire « est » concerné par la redevance incitative

Comptablement, ces changements impliquent de prévoir les durées d'amortissement des biens acquis par ces budgets SPIC.

C'est pourquoi, il est proposé de modifier les durées d'amortissements M4 prévues par délibération n°2017_05_D17 du 24 mai 2017.

De même, il convient de modifier les durées d'amortissement des budgets en M14 et en M4 concernant les bacs poubelles et caissettes individuelles à ordures ménagères ou emballages en portant à 10 ans la durée d'amortissements (conforme à la durée de vie des biens).

L'ensemble de ces ajustements permet d'harmoniser les durées d'amortissements des biens sur les différentes activités et services publics de la collectivité, tout en tenant compte des spécificités des activités portuaires et de gestion des déchets.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2321-2 alinéa 27 et R 2321-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 relative aux services publics locaux industriels et commerciaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter les durées d'amortissements suivantes :

BIENS OU CATEGORIES DE BIENS AMORTIS	POUR MÉMOIRE DEL 2017 05 D17 CONCERNANT LA M4	NOUVELLES PROPOSITIONS BUDGETS SPIC M4	NOUVELLES PROPOSITIONS BUDGET GENERAL M 14
	LES BIENS INCORPORELS		
FRAIS D'ETUDE NON SUIVIS DE REALISATION	néant	5	5
FRAIS D'INSERTION NON SUIVIS DE REALISATION	néant	1	1
LOGICIELS	3	3	3
LES BIENS CORPORELS			
MOBILIER	néant	10	10
MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE DONT ALARME ET DISPOSITIF DE VIDEO SURVEILLANCE	néant	5	5
MATERIEL INFORMATIQUE :			
SERVEUR	néant	5	5
PHOTOCOPIEUR	néant	5	5
AUTRES MATERIELS INFORMATIQUES	3	3	3
VEHICULES LEGERS	néant	5	5
VEHICULES LOURDS, MATERIELS ROULANTS :			
BENNE A ORDURES MENAGERES	néant	5	5
POLY BENNE	néant	7	7
AUTRES VEHICULES ET MATERIELS ROULANTS	néant	7	7
VEHICULES ET MATERIELS AGRICOLES	néant	5	5
MATERIELS CLASSIQUES SAUF :	néant	7	7
CONTENEURS DE POINTS D APPORTS VOLONTAIRES	7	7	7
*BACS POUBELLES OU CAISSETTES INDIVIDUELLES A ORDURES MENAGERES dont les bacs poubelles ou caissette individuels utilisables par tous les usagers potentiels et mis à disposition du plus grand nombres d'usagers pour faciliter la collecte et le tri des ordures ménagères	5	10	10
COFFRE FORT	néant	20	20
EQUIPEMENTS DE GARAGES ET ATELIERS	néant	10	10
INSTALLATIONS DE VOIRIE	néant	20	20
PLANTATIONS	néant	15	15
AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS - INFRASTRUCTURES PORTUAIRES		40	
PONTS ET CATWAYS (PORTS)		15	
NAVIRES ET MATERIEL NAVIGANT		10	
MATERIEL DE MANUTENTION ET DE LEVAGE D'ENGINS MARITIMES		15	
AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	10	10	10
CONSTRUCTIONS SUR SOL D AUTRUI	néant	sur durée du bail à construction	sur durée du bail à construction
BATIMENTS LEGERS ABRIS	néant	10	10
BATIMENTS NON PRODUCTIFS DE REVENUS	néant	30	NON AMORTIS
IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS	néant	30	30
AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE BATIMENTS	néant	7	7
INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	15		
DIVERS	15		
IMMOBILISATIONS DONT LE PRIX UNITAIRE EST INFÉRIEUR A € TTC SAUF* BACS POUBELLES OU CAISSETTES INDIVIDUELLES A ORDURES MENAGERES	néant	bien inférieur à 500 € TTC 1 AN	bien inférieur à 1 000 € TTC 1 AN
SEUIL TTC EN DECA DUQUEL LES BIENS SONT CONSIDERES COMME DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	néant	200 €	200 €
LES SUBVENTIONS RECUES			
SUR INVESTISSEMENT AMORTISSABLE	néant	s/durée du bien	s/durée du bien
SUR INVESTISSEMENT NON AMORTISSABLE	néant	néant	néant

Ces durées d'amortissements s'appliquent aux biens acquis à compter du 1er janvier 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DECIDE

1. D'approuver l'application des durées d'amortissement figurant ci-dessus pour les budgets M4 de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, à compter du 1er janvier 2018

2. De dire que la présente délibération annule et remplace, en ce qui concerne les durées d'amortissements en nomenclature M4, les dispositions de la délibération n° 2017_05_D17 du 24 mai 2017

Délibération 2018 02 D107

Dossier fonds de concours pour la commune du Givre

Présentation du dossier par Madame Lisabeth BILLARD, Conseillère Municipale à la commune du Givre

Délibération :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la commune du Givre a programmé des travaux de réhabilitation de la salle Saint Pierre ainsi que des travaux d'isolation de la salle du conseil municipal.

Le financement de ces travaux peut être effectué en partie par fonds de concours en application de l'article L5214-16 alinéa V du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président présente aux membres du conseil Communautaire le coût de l'investissement total de ces deux opérations qui s'élève à **272 273 euros HT** :

	DEPENSES HT
<u>Travaux de réhabilitation de la salle Saint Pierre</u>	227 273,00 €
<u>Travaux d'isolation salle du conseil</u>	45 000,00 €
TOTAL	272 273,00 €

	RECETTES HT
Etat	40 000,00 €
Contrat territoire	35 450,00 €
Contrat ruralité	68 181,00 €
Fonds de concours sollicité	
Etat	19 000,00 €
Apport communal	64 642,00 €
Fonds de concours sollicité	45 000,00 €
TOTAL	272 273,00 €

☛ **Le plan de financement est arrêté comme suit :**

- ♦ Communauté de Communes Vendée Grand Littoral sollicitée : 45 000 € (16.55 %)
- ♦ Subventions diverses : 162 631 € (59.7%)
- ♦ Autofinancement : 64 642 € (23.75%)

Le Bureau Communautaire en séance du 21 mars a validé le montant sollicité auprès de la Collectivité.

☛ Les membres du Conseil sont invités à accepter l'attribution d'un fonds de concours d'un montant forfaitaire de 45 000 euros HT, à la commune du Givre pour des travaux de réhabilitation de la salle Saint Pierre ainsi que des travaux d'isolation de la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

- 1. D'accepter l'attribution d'un fonds de concours d'un montant forfaitaire de 45 000 euros HT, à la commune du Givre pour des travaux de réhabilitation de la salle Saint Pierre ainsi que des travaux d'isolation de la salle du conseil municipal ;**
- 2. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Délibération 2018 02 D108

Désignation d'un nouveau membre au conseil d'exploitation portuaire

Présentation du dossier par Madame Amélie ELINEAU, Présidente du Conseil d'Exploitation Portuaire :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n° 2017_12_D04 en date du 20 décembre 2017 portant désignation des membres du Conseil d'Exploitation Portuaire dans laquelle Monsieur Jean-Michel PINEAU avait été désigné comme représentant des conseillers municipaux des communes de Jard sur Mer et de Talmont Saint Hilaire.

Monsieur le Président informe les membres que Monsieur Jean-Michel PINEAU a démissionné de ses fonctions de Conseiller Municipal à la Mairie de Jard sur Mer et ne peut donc plus être membre du conseil d'exploitation portuaire tel qu'il a été désigné.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de désigner un nouveau représentant des conseillers municipaux des communes de Jard sur Mer et de Talmont Saint Hilaire au sein du Conseil d'Exploitation Portuaire.

Monsieur le Président informe les membres qu'en Conseil Municipal en date du 22 février 2018, les élus de la commune de Jard sur Mer ont proposé la désignation de Monsieur Alain MICHEAU pour siéger au conseil d'exploitation portuaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

- 1. De désigner Monsieur Alain MICHEAU membre du conseil d'exploitation portuaire, représentants des conseils municipaux des communes de Jard-sur-Mer et de Talmont-Saint-Hilaire**
- 2. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Délibération 2018 02 D109

**Projet d'implantation d'une antenne-relais
impasse des Arpents à Talmont Saint Hilaire**

Présentation du dossier par Monsieur Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Vice-Président en charge du Développement Economique :

Délibération :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Société FREE MOBILE a transmis à la Commune de Talmont Saint Hilaire en début d'année un projet de convention d'occupation du domaine public communal en vue de l'implantation d'une antenne relais le long de l'impasse des Arpents, située dans la zone d'activités des Arpents à Talmont Saint Hilaire.

Dans la mesure où il revient désormais à la Communauté de Communes de statuer sur ce sujet, le dossier lui a été transmis avec un avis favorable.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une convention d'occupation du domaine public pourrait être conclue avec la Société FREE MOBILE pour accueillir ses installations de communications électroniques au lieu-dit « Le Petit Fradin » situé dans la zone d'activités des Arpents à Talmont Saint Hilaire (référence cadastrale YH 46 d'une surface de 19,88 m²).

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la redevance annuelle de la convention s'élève à montant global et forfaitaire de 3 500 euros HT établie pour une durée de 12 ans prenant effet à compter de la date de signature.

Monsieur le Président indique que la redevance versée par la Société FREE MOBILE sera payable semestriellement d'avance le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'autoriser Monsieur le Président à conclure un contrat d'occupation du domaine public avec la Société FREE MOBILE dans la zone d'activités des Arpents à Talmont Saint Hilaire pour une durée de 12 ans d'un montant globale et forfaitaire de 3 500 euros HT ;

Délibération 2018 02 D110

Avenant en moins-value pour la ZA des Acacias 3 à la Boissière des Landes
Lot 1 – Travaux voirie-assainissement

Présentation du dossier par Monsieur Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Vice-Président en charge du Développement Economique :

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le marché de travaux d'aménagement de la Zone d'Activités des Acacias 3 à la Boissière des Landes, lot n°1 travaux de voirie et d'assainissement EU-EP, a été attribué, par délibération du conseil communautaire du Pays Moutierrois le 21 septembre 2016, au groupement VALOT TP/ATLAN ROUTE pour un montant total de 413 428,85 euros HT.

Le présent marché est suivi en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage par l'Agence de Service aux Collectivités de Vendée et la Maîtrise d'Œuvre est confiée à la SAET à la Roche sur Yon.

Monsieur le Président expose que les travaux d'aménagement sont en cours d'achèvement sur la Zone d'Activités des Acacias 3. Suite à des réservations de terrain, une modification légère des aménagements doit intervenir portant notamment sur une réduction sensible de la voie V1 impliquant une modification du réseau EU-EP, des branchements EU-EP correspondants et du bassin d'orage.

L'avenant est en moins-value à hauteur de 22 978,90 euros HT soit un écart de 5.56 %. Le nouveau montant du marché est de 390 449,95 euros HT.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le président à signer le présent avenant en moins-value.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE

1. D'accepter l'avenant 1 avec le groupement VALOT TP/ATLAN ROUTE pour un montant en moins-value de 22 978,90 euros HT soit un nouveau montant de marché de 390 449,95 euros HT ;

2. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant 1 avec le groupement VALOT TP/ATLAN ROUTE et à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution du présent avenant.

Délibération 2018 02 D111

Recrutement d'agents saisonniers pour le service gestion des déchets

Point annulé.

Questions diverses

- Forum Emploi-Formation du 16 mars dernier : Remerciements de Monsieur le Président.
- Forum Tourisme le 24 mai 2018 aux Jardins de l'Atlantique : 3 thèmes (nature, nautisme et hébergement)
- Recrutements : Mme Corinne MARCHAND - Développeur Economique
M. Damien ESCARBASSIERE - Directeur Ports